

De : Cloutier, Sylvain
Envoyé : 26/07/17 11:07:56.000
Reçu : 26/07/17 11:07:57.000
Sur : Tremblay, Martin <Martin.Tremblay@saaq.gouv.qc.ca>, Hudon-Chabot, Élodie <Elodie.Hudon-Chabot@saaq.gouv.qc.ca>
CC : St-Pierre, Pierre <Pierre.St-Pierre@saaq.gouv.qc.ca>
Objet : RE: Contrat CASA
Importance : Normal
Niveau de confidentialité : Normal

Petite précision,
 Il n'y a pas de modification de taux mais bien l'utilisation d'une ressource experte à un taux prévu.
 Je voulais juste préciser cet aspect.

De : Tremblay, Martin
Envoyé : 26 juillet 2017 10:07
À : Hudon-Chabot,Élodie <Elodie.Hudon-Chabot@saaq.gouv.qc.ca>
Cc : Cloutier, Sylvain <Sylvain.Cloutier@saaq.gouv.qc.ca>; St-Pierre, Pierre <Pierre.St-Pierre@saaq.gouv.qc.ca>
Objet : RE: Contrat CASA

Bonjour,
 J'ai demandé à Pierre St-Pierre de regarder le dossier.
 Pour les demandes « contractuelles CASA », SVP faire la demande à Pierre en me mettre en « cc ».
 À première vue, il ne devrait pas y avoir de modification au taux horaires, l'octroi du contrat a été fait suite aux montants soumissionnés dans les bordereaux de prix et il faut les respecter.
 De plus, des modifications contractuelles doivent absolument se faire par avenant.
 Merci et bonne journée!

Martin Tremblay

Directeur de la gestion et de la conformité contractuelles par intérim
 Coordonnateur des acquisitions de biens et du recrutement des mandataires
 Société de l'assurance automobile du Québec
 333, boul. Jean-Lesage, E-1-22
 Québec (Québec) G1K 8J6
 Téléphone: [REDACTED]
 Télécopieur: (418) 528-1000
martin.tremblay@saaq.gouv.qc.ca

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ

Ce courriel peut contenir des informations confidentielles qui ne vous sont pas destinées. Si ce message vous a été adressé par erreur, veuillez le détruire et en informer l'expéditeur immédiatement.

De : Hudon-Chabot,Élodie
Envoyé : 25 juillet 2017 16:32
À : Tremblay, Martin <Martin.Tremblay@saaq.gouv.qc.ca>
Cc : Cloutier, Sylvain <Sylvain.Cloutier@saaq.gouv.qc.ca>
Objet : Contrat CASA

Bonjour Martin,
 J'ai besoin de tes recommandations concernant un changement de taux pour le contrat LGS. Dans le contrat, il est indiqué que la tarification applicable aux services professionnels est décrite à l'Annexe C et dans cette annexe, on peut voir que le taux horaire facturable est de 235 \$ par ressource pour la livraison 0. Cependant, dans l'entente de lot 2, il a été mentionné que :
 « Les heures des ressources de l'Alliance seront facturées au taux unique de 235 \$ de l'heure pour le lot 2, à l'exception d'un expert spécifiquement identifié au contrat pour développer le plan d'affaires de la Livraison

CHERCHER

Le taux de 350 \$ de l'heure est indiqué dans l'annexe C comme étant le taux pour des experts lors des livraisons 1,2 et IR.

Comment pouvez-vous traiter cette situation?

J'aurais besoin d'une recommandation rapidement car la Direction du contrôle et des opérations financières attend après cette recommandation pour pouvoir effectuer le paiement à LGS et qui doit être fait pour le 27 juillet.

Merci

Elodie Hudon, CPA, CGA

Conseillère en gestion financière des projets d'investissement

Société de l'assurance automobile du Québec | Bureau de projet - CASA

333, boul. Jean-Lesage, N-2 | Québec (Québec) G1K 8J6

Tél. : 418-528-3333 poste 85768